

La défense des bibliothèques en péril

Les statuts de l'ABF stipulent que l'association a pour objet de "défendre les intérêts des bibliothèques de toute nature, et de promouvoir le développement des bibliothèques de toute nature"... Il est donc urgent de ne plus attendre. Toutes ces bibliothèques spécialisées ces dernières années ont été malheureusement mises à mal, certaines ont fermé - ou sont sur le point de fermer - en 2003.

Tous ces lieux instruisent sur l'histoire et sur la diversité du monde, choses rares ou choses belles ici savamment assemblées, selon Paul Valéry.

L'ABF exprime son inquiétude croissante, et sa détermination à engager toute action pour défendre l'existence et les moyens donnés aux établissements de fonctionner, à soutenir les personnels qui sont menacés par la fermeture totale de leurs établissements ou par des restructurations mal préparées, mal définies, qui mettent en péril la complétude des collections constituées.

On dit aujourd'hui couramment que l'information est une richesse, qu'elle a un coût, toutes ces richesses documentaires assemblées méritent un meilleur sort que des locaux de stockage. Les bibliothèques et leurs collections sont faites pour être consultées.

L'ABF, réunie en assemblée générale à Aubagne, demande solennellement aux ministères et collectivités publiques concernés de prendre en compte les besoins de l'étude et de la recherche et de redonner à ces établissements documentaires et patrimoniaux la place qu'ils méritent dans la carte documentaire nationale qui avait été l'ambition de la nouvelle BnF.

Adoptée en assemblée générale moins 3 abstentions, réunie lors du congrès national à Aubagne le 15 juin 2003